



**SELLAM
IMMOBILIER**

L'ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS

Barème des Honoraires de Transaction vente

(à la charge de l'acquéreur sur le prix Net Vendeur - sauf convention contraire)

Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou professionnel (appartements - maisons - parkings)

jusqu'à 15 000 €	13% T.T.C.
de 15 001 € à 30 000 €	11% T.T.C.
de 30 001 € à 45 000 €	10% T.T.C.
de 45 001 € à 150 000 €	9% T.T.C.
plus de 150 001 €	7% T.T.C.

Immeubles et appartements après expertise complète (forfait)

10% T.T.C.

Vente de terrain à bâtir

10 % T.T.C.

Immeubles commerciaux et industriels

12% T.T.C.

Fond de commerce - Industrie

12% T.T.C.

Cession de bail - Pas de porte

12% T.T.C.

Barème des Honoraires de Location

Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : ZONE TENDUE

Année de référence : 2019

Montant des plafonds applicables au locataire selon décret du 1er août 2014 n°2014-890: Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € T.T.C.

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € T.T.C.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier de locataire et de rédaction du bail en zone tendue	10 € /m2 T.T.C.
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m2 T.T.C.

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier de locataire et de rédaction du bail en zone tendue	10 € /m2 T.T.C.
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m2 T.T.C.
Honoraires d'entremise et négociation	

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

Barème des Honoraires autres locations Locaux commerciaux : 12% T.T.C. du loyer triennal

Honoraires locaux commerciaux	12 % T.T.C. du loyer triennal
Honoraires location parking/ garage	170 € T.T.C. à partager par moitié entre bailleur et locataire

(1) Taux de TVA en vigueur : 20 %

SAS au capital de 300 000 € - APE : 6810Z - TVA Intracommunautaire FR 89482110913

RCS STRASBOURG TI 482 110 913 - carte professionnelle Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce sans perception de fonds N° 17/2014 délivrée par la Préfecture de STRASBOURG. Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès du Cabinet GECA pour MIMA - 76 avenue Jean Jaurès - 67100 STRASBOURG sous le numéro de police 144507992